RECU EN PREFECTURE le 20/11/2024 Application agréée E-legalite.com

-084-218400802-20241112-31_20241112

DE/31/7.5.3/20241112/24

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	27	
Représentés :	5	Séance du 12 novembre 2024
Non représentés :	1	L'an deux mille-vingt-quatre et le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentie salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le cinq novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	32	Étaient présents également :
OLIVI, Stéphane MICHEL, Ar	nnie G	NTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET- ARNERO Adjoints au Maire. T, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damier

JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Simon

BERTHE, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés: Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Simon SASTRE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Nadège AZZINARI,

Étaient absents et non représentés : Quentin ROUVIERE,

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Subventions 2024 aux coopératives scolaires

Madame Sauvayre-Gaudin, Adjointe au Maire déléguée à la Ville Educative, propose de voter la subvention habituelle aux coopératives scolaires.

Le Conseil Municipal, Madame Sauvayre-Gaudin entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le budget 2024 voté le 9 avril 2024,

DECIDE d'attribuer une subvention de 5,50€ par élève aux coopératives scolaires des écoles publiques de Monteux.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de ces subventions à chaque coopérative et l'autorise, ainsi que Madame Sauvayre, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

> Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 20.11.2024. Publié le: 20-11.2024 Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AITANE

Secrétaire de séance